

Département de Meurthe-et-Moselle Arrondissement de BRIEY Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 41 Nombre de pouvoirs : 10

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date de publication sur le site internet :

1 2 OCT. 2022

Pour: 51 Contre: 0 Abstention: 0

N°5

Objet : Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Etaient présents:

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

Excusés:

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON MME BOSIZIO

M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13) MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER

M. LENOBLE

M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT

M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)

M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

<u> Absents</u> :

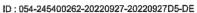
MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Considérant que le Grand Longwy a adopté en décembre 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de concourir à l'atténuation de l'impact du territoire sur le climat et de réduire la vulnérabilité du territoire, la collectivité a déployé de nombreuses actions en faveur de la transition écologique sur l'année 2021. L'action se poursuit en prévoyant d'installer 6 capteurs de pollen sur le territoire pour un montant de 24 000 € permettant de détecter et mesurer en temps réel la présence d'allergènes dans l'air. Les éléments mesurés sont directement communiqués par 4G aux citoyens via une application et à la collectivité via un superviseur. La maintenance de ces capteurs interviendra après 2 ans de mise en fonctionnement pour la somme annuelle de 10 500 €.

Considérant l'arrivée de nouveaux agents au sein de la collectivité, il est nécessaire d'acquérir du mobilier afin de les accueillir et leur permettre d'avoir un poste de travail adapté.

Affiché le



Considérant la nécessité de procéder aux ajustements liés aux augmentations des tarifs énergétiques et aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget Principal.

Il est proposé d'adopter une décision budgétaire modificative permettant de procéder aux ajustements comptables et budgétaires suivants :

CECTION DE	FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		
Art/Chap Libellé		Montant	
60611/011	Eau	70 000,00 €	
60612/011	Energie electricité	407 000,00 €	
50622/011	Carburant	2 000,00 €	
60631/011	Fournitures d'entretien	10 000,00 €	
60632/011	Fournitures de petit équi pement	5 000,00 €	
611 / 011	Contrat prestation de service	30 000,00 €	
6156 / 011	Maintenance	- 100 000 00 €	
617 / 011	Etudes et recherches	- 24 000,00 €	
6233 / 011	Foires et expositions	40 000,00 €	
023 /023	Virement à la section d'investissement	- 440 000,00 €	
	TOTAL	- €	

	RECETTES	
Art/Chap	Libellé	Montant
	TOTAL	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Art/Chap	Libellé	Montant
2188 /21	Autres matériel (Détecteur de polien)	24 000,00 €
2184/21	Mobilier	6 000,00 €
2184/21 opé 0505	Mobilier Osmose	- 6 000.00 €
	Construction Pole Aquatique	- 464 000,00 €
	TOTAL	- 440 000,00 €

	RECETTES	
Art/Chap	Libelié	Montant
021/021	Virement de la section de fonctionnement	- 440 000,00 €
	TOTAL	- 440 000,00 €

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 4 du 31 Mars 2022 relative au vote du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2022 ;

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 12 septembre 2022;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 telle qu'exposée ci-dessus.
- AUTORISE le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président Serge DE CARL